

**SYNDICAT DE TRANSPORT SCOLAIRE  
NEUVY BAUZY**  
Siège : Mairie de Bauzy  
41250 BAUZY

Tel/Fax 02.54.46.41.93



## **CONSIGNES GENERALES**

### ***A RESPECTER DANS LES VEHICULES DE TRANSPORT***

#### ***AVANT LA MONTEE***

- attendre l'autocar au point d'arrêt prévu, 5 minutes avant son passage
- ne pas jouer ou courir sur la chaussée,
- ne pas se bousculer à l'arrivée du car,
- ne jamais s'appuyer sur le véhicule,
- ne monter qu'après l'arrêt complet du car.

#### ***A LA MONTEE***

- poser les cartables sous les sièges ou sur vos genoux
- ne pas rester debout près du conducteur

#### ***DANS L'AUTOCAR***

- rester assis,
- interdiction de manger,
- interdiction de se déplacer lorsque le véhicule roule,
- interdiction de toucher aux portières, de passer la tête ou le bras par la vitre ouverte
- interdiction de crier, de fumer, de cracher, de manipuler des briquets, allumettes, cutters, canifs, ciseaux et objets pouvant nuire au bon déroulement du trajet.

#### ***A LA DESCENTE***

- attendre l'arrêt complet de l'autocar avant de se lever
- ne pas se bousculer à la descente
- ne pas passer devant l'autocar : attendre son départ pour traverser la route
- ne pas courir
- faire attention aux dangers de la circulation

## **LES SANCTIONS**

Tout acte de vandalisme, d'indiscipline ou propos malveillant envers le conducteur entraîne des sanctions. Toute coupure de siège, bris de glace ou autre détérioration commise dans le véhicule, engage la **responsabilité financière des parents**.

**Nous appliquerons, en cas de problème, l'arrêté ministériel du 11 août 1976 sur la sécurité, la discipline, dans les cars de transport scolaire, qui prévoit les sanctions suivantes :**

- 1<sup>er</sup> avertissement : Copie du règlement par l'enfant**
- 2<sup>ème</sup> avertissement : Lettre aux parents avec accusé de réception**
- 3<sup>ème</sup> avertissement : Exclusion d'une semaine**
- 4<sup>ème</sup> avertissement : exclusion définitive**